



## **Compte rendu d'audience**

Le 17 novembre 2011, une délégation du SNUIPP, a été reçu en audience par la directrice des ressources humaines du rectorat pour évoquer avec elle la situation des psychologues de l'éducation nationale sur l'Académie de Poitiers . Elle se caractérise par une dégradation des conditions de travail et par un découragement de certains collègues compte tenu de l'évolution de la profession.

Nous avons rappelé dans un premier temps le cadre général de nos interventions sur l'Académie :

- Le nombre de postes : 105 postes de psychologues dont 80 environ occupés par des titulaires, un nombre croissant de postes vacants à la rentrée occupés partiellement par des collègues contractuels ( 20 postes sur l'académie actuellement), cinq postes restent découverts auxquels il faut ajouter, les congés longue maladie qui ne sont pas remplacés et un départ à la retraite qui est prévu en cours d'année.
- L'évolution de nos missions ces dernières années avec la montée en puissance de la politique de l'école inclusive, la crise sanitaire, les situations de crises nombreuses et multiformes ,les actions de remédiation et de prévention de la grande difficulté scolaire et le soutien aux équipes enseignantes.
- La réalité démographique de l'académie qui fait qu'un grand nombre de psychologues de l'éducation nationale interviennent sur des secteurs ruraux étendus, et se retrouvent le plus souvent isolés dans leur pratique.

Puis nous avons fait part de la déception chez beaucoup de nos collègues après la création du nouveau corps des psychologues dans lequel ils portaient beaucoup d'espoir d'amélioration de leurs conditions de travail. Cette déception génère chez les collègues la lassitude et parfois de l'incompréhension,

**Lassitude** par rapport à la charge de travail toujours plus importante, notamment pour les dossiers de demandes de reconnaissance et de suivi MDPH, mais aussi par rapport aux conséquences de la crise sanitaire , les charges de travail des psychologues sur le terrain sont alourdies par le manque de titulaires sur les postes.

**Lassitude** que notre profession, dont l'importance a été soulignée par le ministre en cette période de crise, n'ait reçu aucune reconnaissance par ailleurs (pas de prime, des promotions réduites, conditions matérielles de travail toujours aussi difficiles, pour certains de nos collègues (locaux, matériel, déplacements...); contrairement à d'autres catégories de personnels.

**Incompréhension** quand l'administration exige des preuves de vaccination comme les autres personnels médicaux de l'éducation nationale alors que les psychologues éducations ne se sont jamais considérés comme soignants.

Cette lassitude face à cette situation inédite se traduit sur le terrain par des collègues, qui nous sollicitent de plus en plus pour chercher un moyen de changer de projet professionnel, des collègues qui envisagent des ruptures conventionnelles, des collègues en longue maladie ou qui anticipent leur

départ à la retraite, voire des collègues qui démissionnent tout simplement. Ce qui contribue à dégrader encore plus les conditions de travail des psychologues qui restent en poste.

La directrice des ressources humaines nous a dit entendre ces difficultés, qui ne sont pas spécifiques aux psychologues éducation nationale. Elle nous a fait part des résultats d'une enquête rectorale de 2019 sur les conditions de travail des collègues de plus de 50 ans, qui malgré les difficultés rencontrées, globalement montraient une motivation toujours présente et un engagement de la profession. Nous lui avons fait remarquer que cette enquête avait eu lieu avant la crise sanitaire et que depuis les conditions de travail et le sentiment de bien-être au travail s'étaient largement dégradés.

Nouvellement arrivée sur l'académie, elle s'est donnée comme priorité de mettre en place des actions en direction des personnels pour faciliter le bien-être au travail. Actions pour lutter contre l'isolement, pour promouvoir les échanges sur les pratiques professionnelles et pour co-élaborer des réponses aux difficultés qui se posent dans l'exercice du métier.

Cette démarche nous semble totalement adaptée dans la mesure où la parole des acteurs de terrain soit **réellement écoutée**. Nous avons trop l'habitude d'injonctions descendantes de la part de l'administration (IEN, rectorat, MDPH...) nous pensons également que si cette démarche est opérationnelle pour des personnels travaillant dans des espaces proches, elle reste néanmoins beaucoup plus difficile à mettre en œuvre dans les zones rurales où nous intervenons majoritairement.

Ensuite, nous avons pu évoquer différentes questions récurrentes qui, selon nous, constituent des leviers pour améliorer les conditions de travail des psychologues de l'éducation nationale de l'académie de Poitiers.

### **Questions sur la situation sanitaire**

Nous avons réaffirmé que le Snuipp FSU a toujours été positionné pour favoriser toutes les mesures qui protègent les collègues dans l'exercice de leur métier (dont la vaccination), qu'il a mené un travail d'information, d'incitation et de promotion des gestes barrières au sein de la profession. Nous avons réaffirmé aussi le non-sens que représente pour nous l'obligation de preuve de sa vaccination alors que des psychologues dans d'autres administrations ne sont pas contraints à présenter leur passe sanitaire et que, au sein de l'école, nous ne sommes pas les seuls personnels exposés.

La DRH nous a répondu en citant le texte de loi qui régit l'obligation vaccinale pour les psychologues de l'éducation nationale avec la nécessité de se soumettre à la loi. Elle a ajouté que sur l'académie deux collègues ont refusé de présenter leur passe et qu'ils seraient bientôt convoqués avec la menace d'une suspension immédiate. Nous avons regretté que des solutions ne leur soient pas proposées. Ces collègues pourraient renoncer à leur détachement pour pouvoir exercer comme enseignant.

### **Question recrutement sur postes non pourvus**

Nous avons fait état de cette difficulté récurrente sur l'Académie du nombre de postes vacants au début de chaque année, en constante augmentation depuis quatre ans. Ce manque de titulaires impacte directement les conditions de travail des psychologues en poste car ils doivent au mieux former les collègues contractuels arrivant et au pire, se répartir la charge de travail des postes non pourvus ce qui constitue une charge de travail supplémentaire et peut être source de tension et de stress. Pour nous, un nombre plus important de collègues entrant sur l'académie pourrait être une solution face à cette situation, de même un quota plus important de détachement pourrait permettre à des collègues diplômés d'exercer en tant que psychologue de l'éducation nationale. Nous lui avons

aussi fait part de notre vive inquiétude sur l'évolution probable de cette situation au vu de la pyramide des âges des psychologues de l'éducation nationale en poste actuellement sur l'académie.

La directrice des ressources humaines a pris acte de ce constat. Elle n'a aucune prise sur le nombre de postes mis au concours national qui relève de la politique ministérielle. Elle va s'attacher à faciliter les détachements de psy EN sur l'académie. Elle n'a rien répondu sur les perspectives pour les années futures.

### **Question de la formation**

Nous avons pointé le manque d'offre de formation spécifique en direction des psychologues tant au plan local (PDF), académique (PAF) et la complexité de l'interface. Le constat c'est que de nombreux collègues renoncent à se former par la voie institutionnelle.

Nous avons aussi constaté qu'il existe toujours une différence entre les dispositifs proposés aux psychologues EDO, menée dans le cas de CIO et coordonnés par les directeurs de CIO, et les dispositifs proposés aux psychologues EDA. Nous avons aussi relevé une disparité entre les départements. Par exemple, nous constatons un bon fonctionnement dans la Vienne, où il existe un réel souci d'association des deux spécialités EDA et EDO dans des propositions de formation commune, mais pas dans les trois autres départements. Notre souhait serait que l'expérience positive de la Vienne soit étendue aux autres départements

Nous avons aussi interrogé la directrice sur le groupe de travail sur la formation des psychologues qui avait été proposé en juin. Le lendemain de l'audience, nous avons reçu une invitation pour ce groupe qui se tiendra début décembre.

Madame Ayel, adjointe *Délégation académique à la formation des personnels de l'Education nationale (DAFPEN)* a mis en avant la possibilité de formation d'initiatives locales (FIV) qui, comme leur nom l'indique, sont à l'initiative des acteurs de terrain qui pointent leurs besoins et font des demandes de formation.

Nous incitons les collègues à se saisir de ce dispositif et à se regrouper par circonscription, ou plus largement par bassin, pour faire des demandes de formation dans ce cadre. (Avec copie de ces demandes à la dafpen : [dafpen-fil@ac-poitiers.fr](mailto:dafpen-fil@ac-poitiers.fr) et au snuipp [psyen.poitiers@fsu.fr](mailto:psyen.poitiers@fsu.fr) )

### **Question frais de fonctionnement**

Le constat que nous avons fait lors de précédentes rencontres avec les services du rectorat perdure : il existe une inégalité importante sur le territoire entre les conditions matérielles de travail (équipements, locaux) des psychologues de l'éducation nationale EDA, et certains de nos collègues travaillent dans des conditions indignes. (Cette disparité n'existe pas pour les psychologues EDO, car les CIO sont dotés d'un budget spécifique d'équipement chaque année).

Notre demande reste que les circonscriptions soient dotées d'un budget de fonctionnement pour les psychologues de l'éducation nationale afin d'harmoniser les conditions d'exercice des psychologues sur l'académie.

Sur cette question, la DRH nous a déclaré ne pas être compétente. Cependant elle transmettra cette demande au service compétent du rectorat. Elle relaiera aussi l'initiative qui a été proposée, il y a deux ans, de mettre en place des groupes de travail sur cette question dans chaque département.

## **Question des frais de déplacement**

Nous avons fait état de nombreux retours de collègues psychologues qui se disent fatigués de devoir payer pour exercer leur mission de psychologues au sein de l'éducation nationale du fait de remboursements insuffisants. Cette situation est d'autant plus injuste que d'autres catégories de personnel se voient rembourser intégralement leurs déplacements.

Nous avons rappelé à la directrice des ressources humaines, que selon l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 « **tout déplacement accompli par un agent pour assurer son service, hors des communes de sa résidence administrative et de sa résidence familiale donne lieu à la prise en charge de frais de transport induits par ce déplacement...** » et que selon nous, la procédure de quota induite par les enveloppes est illégale. L'an dernier, le Snuipp a accompagné un collègue rééducateur de la Vienne qui a demandé le remboursement intégral des frais qu'il avait engagé durant l'exercice de ses missions depuis quatre ans. Après un recours à l'amiable, l'administration lui a versé la somme de 6000€, *cet exemple nous renforce dans la conviction que tous les déplacements doivent être remboursés. Nous incitons vivement tous les collègues à déclarer l'intégralité de leurs déplacements sur le logiciel chorus et de nous saisir en cas de refus de remboursement de l'administration. En fonction des demandes, nous organiserons une Réunion d'Information Syndicale (RIS) spécifique sur cette question dans le courant de l'année, pour aider les collègues qui souhaiteraient engager les démarches vers le tribunal administratif.*

De plus, nous savons que dans certaines académies (Nice par exemple), les frais de déplacement des psychologues de l'éducation nationale sont entièrement pris en charge par l'administration. Ce qui est possible à Nice doit être possible à Poitiers.

La directrice des ressources humaines concède que cette situation peut être injuste. Elle a regretté que le chef de division des personnels ne soit pas présent pour répondre à cette demande.

### **En conclusion :**

Même si à chaque audience, nos interlocuteurs changent, nous obligeant à chaque fois à réexpliquer qui nous sommes et quelles sont nos missions, nous pensons important de continuer à porter les revendications des psychologues EDA. Nous avons bien conscience de ne représenter qu'une infime partie du personnel géré par les instances du rectorat, nous devons d'autant plus faire entendre notre voix. A chaque fois, les échanges sont courtois, mais les réponses restent vagues et les promesses souvent vaines.

Cependant est-ce un hasard de calendrier ou une incidence directe de cette audience, nous apprenons vendredi la tenue d'un groupe de travail sur la formation des psychologues EDA et EDO. C'est la preuve que l'obstination paye. La mise en avant systématique de la bienveillance vis à vis des personnels et du nécessaire bien-être au travail ne doit pas se réduire à un slogan ministériel, le SNUipp/ Fsu continuera à œuvrer pour que les paroles se traduisent par des actes.

Marine Beillard  
Odile Bernaud  
Bernard Robin  
Représentants SNUipp/ FSU